

LOCHES SUD TOURAINE

Communauté de communes

Loches, le 5 mai 2017

Le Président,

à

Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires

OBJET : CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE
Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le :

Judi 11 mai 2017 à 18H00
Salle des fêtes – LA CELLE-SAINT-AVANT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2017,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Très Haut Débit – Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique,
- Taxe de séjour,
- Programme LEADER,
- Syndicat mixte Sud Indre Développement,
- Subvention régionale pour le double atelier-relais de Genillé,
- Mutualisation – Mise à disposition de personnel pour les communes de Yzeures-sur-Creuse et Esves-le-Moutier,
- Groupement de commande de la voirie – Désignation de la commission « marchés publics »,
- Frais de déplacement du personnel,
- Elections professionnelles – Comité Technique,
- Elections professionnelles – Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- Décisions modificatives – Budget principal et budget annexe « développement économique et touristique »,
- Motion sur le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

 Le Président,
Gérard HENault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.